

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE



Réalisation d'une étude d'opportunité préalable à une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire

Règlement de consultation

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

Règlement de consultation

Acheteur public :

PETR Val de Loire Nivernais
25, rue Benoit Frachon
58640 VARENNES-VAUZELLES

03.86.21.20.69

contact@valdeloirenivernais.fr

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : M. Eric GUYOT,
Président du PETR

Objet de la consultation :

Réalisation d'une étude de faisabilité préalable à une candidature
au label Pays d'Art et d'Histoire

Date limite de remise des offres :



Mercredi 13 novembre 2019
à 12h



Objet de l'étude

La recherche, l'analyse et la qualification du patrimoine du territoire du PVLN :

- Cartographie du territoire ;
- Typologie des patrimoines ;
- Typologie des paysages ;
- Prise en compte des flux touristiques et des voies d'itinérance ;
- Préconisations quant aux thématiques en cohérence sur le territoire.

La définition d'un ou plusieurs périmètres pertinents pour une candidature PAH :

- Analyse de la pertinence de l'échelle du PVLN ;
- Prise en considération des territoires voisins (communautés de communes, Pays...) ;
- Préconisations d'un ou plusieurs périmètres adaptés à un PAH.

La gouvernance à adopter :

- Préconisations sur la forme juridique à adopter pour chaque périmètre envisagé.

La feuille de route pour la suite de la démarche :

- Préconisations sur les études de fonds qui pourraient être à mener (type inventaire du patrimoine, études financières...), les moyens à mobiliser pour la conduite de la candidature ou encore le calendrier à prévoir ;
- Toute autre préconisation jugée utile et pertinente.

Identification de l'acheteur

PETR Val de Loire Nivernais
25, rue Benoit Frachon
58640 VARENNES-VAUZELLES

03.86.21.20.69

contact@valdeloirenivernais.fr

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : M. Eric GUYOT, Président du PETR

Type d'acheteur public : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Conditions de la consultation

➤ DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est organisée selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123-4 et R.2131-12-1°) (si estimation < 90k € HT) OU R.2131-12-2°) (si estimation > 90k € HT) du Code de la Commande Publique.

En application des articles R. 2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique, il s'agit d'un marché mixte comprenant une partie forfaitaire (réalisation de l'étude) et une partie à bons de commande (réunions supplémentaires). La partie à bon de commande est conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT.

➤ NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Les candidats pourront présenter leur offre sous forme d'entreprise unique, de groupement solidaire ou de groupement conjoint, étant précisé qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement (articles R. 2142-19 et R. 2142-20 du Code de la Commande Publique).

Les sous-traitants éventuels devront être déclarés. Leurs qualifications feront partie des éléments de jugement de la candidature.

➤ DECOMPOSITION DE LA MISSION

La mission décrite dans le règlement de consultation est la mission principale du présent marché. Dans le cas où un besoin complémentaire à la présente mission et non ciblée dans ce règlement de consultation serait identifié par le prestataire ou l'acheteur, une prestation complémentaire pourra être proposée/demandée. Si celle-ci est jugée pertinente et validée par le pouvoir adjudicateur, elle fera l'objet d'une procédure à bon de commandes.

Le prix de la mission principale est fixe et forfaitaire, celui des prestations complémentaires est unitaire (bon de commandes). Le montant total des bons de commande éventuels du présent marché ne pourra dans tous les cas pas excéder celui de la partie forfaitaire.

Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le profil acheteur : marches.e-bourgogne.fr

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le Contrat d'Engagement (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières).

Présentation des offres

Les offres des candidats devront être rédigées entièrement en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

La candidature présentera les éléments suivants :

- Une lettre de candidature (DC1) ;
- Une déclaration (DC2) ;
- Une déclaration de sous-traitance en cas de sous-traitance (DC4) ;
- Une présentation technique et qualitative de la structure ainsi que ses références.

L'offre des candidats devra comporter :

- Le contrat d'engagement, cacheté, daté et signé ;
- La méthode précise envisagée pour la réalisation de la mission ;
- Le moyens humains du cabinet et ceux affectés à la mission ;
- Un échéancier de réalisation ;
- Les devis datés et signés. Le prestataire devra proposer une offre tarifaire forfaitaire pour la part fixe du marché ainsi qu'une offre à l'unité (par heure de prestation complémentaire) pour la part à bon de commandes.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus.

En cas de sous-traitance, il est attendu du prestataire qu'il précise dans son offre la part du marché qu'ils ont l'intention de sous-traiter et qu'il joigne également une présentation technique et qualitative de la ou des structure(s) tierces ainsi que ses (leurs) références.

Toute proposition à laquelle ces documents ne seront pas joints ne pourra être analysée et sera rejetée.

Jugement et classement des offres

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui présentera l'offre la plus pertinente et avantageuse sur la base des critères ci-dessous :

- Coût de la prestation : 30 %, dont 25 % pour la partie forfaitaire et 5 % pour la partie unitaire ;
- Délais d'exécution et pertinence du planning proposé : 20 % ;
- Aspects qualitatifs de l'offre (pertinence de l'organisation et de la proposition méthodologique personnalisée au territoire, caractère pertinent voire innovant des préconisations en adéquation avec le territoire et le PVLN, formation, qualifications et expérience des intervenants) : 50 %.

➤ NEGOCIATION

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Il pourra toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'objet de la négociation sera de mesurer l'aptitude des candidats à atteindre les objectifs des maitres d'ouvrage et/ou, le cas échéant, de régulariser les offres irrégulières. Durant cette phase seront abordées le coût de la prestation, les contraintes de la prestation, ainsi que son adéquation avec les besoins du groupement, le calendrier proposé par le prestataire ou encore les délais de réalisation.

Un ajustement des caractéristiques techniques des offres faisant l'objet de la négociation au niveau d'exigence des maitres d'ouvrage par amélioration de l'offre ou par réduction qualitative ne pourra en aucun cas modifier l'objet du marché ou s'écarter fondamentalement du contenu du cahier des charges.

La négociation permettra également d'engager avec les candidats ayant procédé à l'ajustement des caractéristiques techniques de leurs offres une négociation sur la décomposition du prix et sur le prix des honoraires.

A l'issue de la négociation, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du jugement des offres définitives, selon les critères définis.

Remise de l'offre

La date limite de réception des candidatures et offres est fixée au **mercredi 13 novembre 2019 à 12h**.

Les offres devront être obligatoirement transmises sur le profil acheteur : marches.e-bourgogne.fr

Délai de validité des offres et modalités de paiement

➤ DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats sont tenus de maintenir leur offre durant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

➤ MODALITES DE PAIEMENT

cf Contrat d'engagement

➤ PRIX DU MARCHÉ

Les prix du marché sont fermes pour la durée totale du marché. L'offre du marché fera apparaître clairement le détail des prestations incluses.

Documents à fournir pour l'attribution du marché

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, le candidat retenu devra fournir les documents suivants dans un délai de 15 jours calendaires afin de pouvoir être désigné définitivement titulaire du marché :

- Un certificat social attestant de la régularité du soumissionnaire au regard de ses obligations sociales et de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés) ;
- Une attestation fiscale justifiant de la régularité de la situation fiscale.

Dans le même délai, il devra produire une attestation d'assurance, en cours de validité, couvrant sa responsabilité pour risques professionnels. A défaut de présentation de ces documents dans le délai, le marché sera attribué au second candidat.

Résiliation du marché

En cas de nécessité, la personne publique contractante se réserve la possibilité de procéder de manière unilatérale à l'annulation du marché, dans les conditions prévues par le droit commun et le CCAG afférent.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir leur demande par mail, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, à : contact@valdeloirenivernais.fr

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais et au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant laissé leurs coordonnées sur le profil acheteur.